

Règlement : FOIRE EXPO UCAM 2010

Le samedi 1 et dimanche 2 MAI 2010

Art. La foire expo UCAM 2010 sera ouverte les Samedi 1 de 14 à 20 heures et Dimanche 2 MAI 2010 de 9 heures à 20 heures et se tiendra dans la salle Omnisports de Mareuil sur Lay et son pourtour.

ART.2 - la foire expo UCAM 2010 est réservée aux membres de l'U.C. A.M. Mareuil sur Lay en priorité. Le comité se réserve le droit de refuser la participation d'un de ces membres sans être tenu d'en donner les motifs.

ART.3 - L'entrée la foire expo UCAM 2010 est gratuite pour le public. La participation exposant sera de **200 €** le stand 3 x3 m environ avec encart publicitaire et 50 € le mètre de façade supplémentaire et devra être réglée en même temps que l'inscription. L'inscription est définitive. Les prix indiqués sont Toutes Taxes Comprises. Le chèque seul fait foi de l'inscription

Module de base un stand intérieur de 3m sur 3m. (environ)

Stand extérieur nous contacter

ART. 4 - la surveillance dans nuit du Vendredi soir au lundi matin (3 nuits) sera assurée un service de sécurité professionnelle. Il est demandé de ne laisser aucun objet de valeur la nuit dans la salle d'exposition. Les organisateurs ne répondent nullement des accidents, feux, vols, ruptures, dégâts produits par des infiltrations d'eaux pluviales, intempéries, inondations, pertes ou dommages quelconques, quel qu'en soit la cause ou l'importance. Les organisateurs n'assurent aucune responsabilité, ni aux personnes ni aux biens, quel qu'en soit la cause prévue ou imprévue. Les exposants n'auront aucun recours contre l'U.C.A.M. et renoncent par la présente à en exercer.

ART. 5 - Sont exclues la foire expo UCAM 2010, toutes les matières détonantes, fulminantes ou jugées dangereuses. Il est interdit de faire du feu dans les stands.

ART. 6 - Les boissons et leurs ventes sont interdites dans les stands. Seules les dégustations des producteurs seront autorisées et assurées par les producteurs.

ART. 7 - La sonorisation sera assurée par l'U.C.A.M.

ART.8 - L'électricité et l'eau seront amenées sur les stands à la charge des exposants

ART. 9 - Dans le cas où pour des raisons majeures ou imprévisibles, la foire expo UCAM 2010 ne pourrait avoir lieu la participation financière serait remboursée, à l'exception des frais publicitaires engagés sans dédommagement possible.

ART. 10 - Les stands sont à la charge des exposants et montés par eux-mêmes et terminés au plus tard le samedi avant 12 heures. Pour le montage des stands la salle sera à disposition à partir de 14 heures le vendredi 30 avril 2010. Les stands devront être démontés pour 14 h le lundi 3 mai au plus tard

ART. 11 - Les cas non prévus par le présent règlement seront traités par le comité d'organisation la foire expo UCAM 2010. Les décisions du comité d'organisation sont sans appel possible

Lu et approuvé

le

cachet

signature



Info pub Foire expo 2010

Pour annoncer la Foire Expo 2010 du 1 et 2 mai, l'union des commerçants et artisans de Mareuil UCAM va réaliser un document publicitaire en 5000 exemplaires.

Chaque exposant bénéficie d'un encart publicitaire offert avec son inscription

Ce document sous forme livret 15 /21 cm sera distribué **par la poste**

à TOUTES LES ADRESSES POSTALES DU CANTON DE MAREUIL
et Champ St Père

Chacun notera l'intérêt qu'il y a dans ce type de distribution, fiable et efficace car touchant l'ensemble des gens du canton (rares sont ceux qui n'ont pas d'adresse postale).

Outre le dépliant, la manifestation sera annoncée dans la presse locale, 6 passages dans Ouest France, presse gratuite, affiches et flyers.

Une page foire sera visible sur le site de l'Ucam www.ucamareuil.com avec la liste des participants et un lien vers votre site d'entreprise.

De nombreuses animations sont prévues sur le site de la foire expo dont une brocante le dimanche 2 mai ainsi qu'une exposition de voitures anciennes avec une bourse d'échanges et un défilé dans la ville.

Ces manifestations complémentaires de la foire seront annoncées dans les revues spécialisées.

Si cette offre vous intéresse et que vous voulez plus renseignements

Contactez

Mr Vergne J R ATV 02 51 30 53 64 ou 06 77 05 51 02

Mr Moreau Dal Alu 06 08 28 30 38

À renvoyer avant le 7 mars avec le règlement par chèque bancaire*

Attention, le nombre d'emplacements est limité, la publication se fera par ordre d'inscriptions

Les chèques ne sont pas encaissés mais servent de caution